



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 21 octobre 2016,

Convention ruralité et montagne : L'Association des maires du Cantal signe une deuxième convention pour l'aménagement du territoire scolaire

Pierre Jarlier, Président de l'Association des Maires du Cantal, Marie-Danièle Champion, recteur de l'académie de Clermont-Ferrand et Richard Vignon, Préfet du Cantal, ont signé le 20 octobre une deuxième convention pour l'aménagement du territoire scolaire du Cantal qui maintient les moyens en terme de postes d'enseignants à effectif constant, limite à un maximum de 5 par an sur 3 ans la baisse du nombre d'enseignants en cas de baisse des effectifs scolaires et qui conforte le travail déjà mené pour une nouvelle approche territoriale de l'offre scolaire dans le Cantal.

En mars 2011, plus de 200 élus du Cantal étaient dans la rue à Aurillac à l'appel de l'Association des maires pour manifester contre la baisse du nombre d'enseignants dans le département avec un message clair : « *le nombre de postes d'enseignants a atteint un seuil critique en deçà duquel il n'est plus possible d'assurer un service de qualité* ». Trois ans plus tard, le 24 janvier 2014, après des échanges avec le Ministère de l'Education nationale en lien avec le député Alain Calmette et les services de l'académie, le Président de l'Association des Maires du Cantal Pierre Jarlier signait avec Madame le Recteur et en présence du Ministre Vincent Peillon une convention pour un aménagement scolaire du territoire cantalien. Une première au plan national.

Cette convention prévoyait le maintien du nombre de postes d'enseignants malgré les prévisions de baisse des effectifs scolaires pendant trois ans, en contrepartie d'un travail des élus pour repenser l'organisation scolaire du département dans une approche territoriale.

Dans ce cadre, l'Association des Maires du Cantal a mis en place un comité de pilotage associant les élus, les services de l'Etat et de l'académie, le Conseil départemental, les représentants des services de l'Education Nationale et les syndicats ainsi que 4 groupes de travail chargés de définir une carte des bassins scolaires, une charte de qualité de l'école, un guide d'accueil des tout petits et de travailler sur le tissu scolaire aurillacois.

Les résultats de ces travaux, validés lors d'une assemblée extraordinaire des maires du Cantal le 28 janvier dernier, en présence de Madame le Recteur et du Préfet du Cantal, ont permis de lancer les prémices de « l'issue de la convention ». L'objectif pour les maires : ne pas perdre le bénéfice des 30 postes maintenus entre 2013 et 2016 malgré 535 élèves en moins, poursuivre leur travail sur la réorganisation du tissu scolaire et obtenir des assurances sur les conditions de maintien de postes d'enseignants dans le Cantal pour les 3 prochaines années.

La ministre de l'Education Nationale Najat Vallaud-Belkacem a validé le principe de cet avenant lors de sa venue dans le Cantal le 15 septembre dernier, soulignant que la démarche cantalienne était un « *exemple pour la France* » qui avait inspiré de nombreux départements engagés depuis dans le cadre des « conventions ruralité montagne » mises en œuvre par le Gouvernement en septembre 2015, avant d'ajouter que l'engagement de l'Etat dans un avenant à cette convention était une suite « *logique* ». Le Conseil d'administration de l'AMF15 a entériné la démarche le 7 octobre 2016.

Suivant la même logique de partenariat entre les différents acteurs de l'école, cet avenant permettra de poursuivre le travail réalisé en matière de réorganisation scolaire. Il prévoit de maintenir le nombre de postes d'enseignants à effectifs constants et de plafonner à un maximum de 5 par an la perte du nombre d'enseignants en cas de baisse des effectifs. Pour Christian Montin, Secrétaire général de l'AMF15, qui s'est particulièrement investi dans la préparation de cette convention, « *au vu des prévisions de baisse d'effectifs*

en 2019, nous risquions de perdre 50 postes d'enseignants par rapport à l'année 2013, grâce à cette convention renouvelée, les pertes de postes seront limitées à 5 postes par an sur 3 ans au maximum ».

La démarche engagée par les élus tiendra compte de l'évolution de l'organisation intercommunale, du développement du numérique, de l'organisation périscolaire... *« Un accord qui illustre une nouvelle approche de l'organisation des services publics dans le département, selon Pierre Jarlier, et qui pourrait utilement faire école dans d'autres domaines ».*

Madame le Recteur d'académie a salué *« l'esprit de confiance et de respect »* qui a permis à ce partenariat d'être *« établi dans la durée en visant l'épanouissement de tous les enfants de nos territoires »*. Monsieur le Préfet du Cantal, dont cette signature est la dernière manifestation publique accueillie en Préfecture avant son départ dans le Jura, s'est réjoui de terminer sa fonction dans le département sur un *« beau symbole, celui d'un travail collectif et co-construit pour préparer une école de demain adaptée aux spécificités des territoires de montagne »*.

PJ : - L'avenant à la convention pour un aménagement du territoire scolaire
- Photo de cette signature